

Parmi les cinq États dotés d'armes nucléaires, les deux superpuissances possèdent, de loin, les plus importants arsenaux. Elles ont en conséquence la responsabilité de faire preuve, pour les réduire, du même génie qu'elles ont appliqué à les construire. Et elles doivent s'interdire de laisser leur opinion sur la moralité et la légitimité de l'autre entraver une reprise rapide des pourparlers sur le contrôle des armements. Elles doivent absolument revenir à la table des négociations sur le contrôle et la réduction des armes nucléaires stratégiques et de portée moyenne.

Au cours des dix dernières années, les superpuissances n'ont pas signé une seule entente importante sur le contrôle des armements. Pendant la décennie précédente, elles en avaient pourtant conclu une douzaine. Elles doivent maintenant poser des gestes pour dissiper la méfiance. Dans ce sens, elles auraient intérêt à sanctionner une entente qu'elles observent déjà : le Traité sur l'imposition d'un seuil de limitation des essais nucléaires souterrains.

J'ai accordé beaucoup d'attention jusqu'ici aux relations entre les cinq, à l'environnement bilatéral des superpuissances et aux négociations et conférences multilatérales. Le processus consultatif que nous offre l'OTAN renforce dans une large mesure notre contribution à ces travaux. L'OTAN est en effet une tribune importante pour le Canada tant en ce qui concerne sa politique nationale que la sécurité collective et la conduite fondamentale des relations entre l'Est et l'Ouest.

Lors de la création de l'OTAN, en 1949, le Canada avait insisté pour que cette alliance soit non seulement militaire mais aussi politique. Et il continue, en toute loyauté, de respecter ses engagements de longue date envers l'alliance et ses politiques.

Mais toutes les institutions tendent naturellement à glisser sur la pente de l'inertie, à moins que leurs membres ne les vivifient et ne repensent leurs orientations. Je me suis donc réjoui de la décision prise par les ministres de l'OTAN, à leur réunion de décembre, de faire procéder à un examen complet des mesures que l'alliance peut prendre pour améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest. Le Canada avait d'ailleurs préconisé une telle mesure à plusieurs réunions au sommet de l'OTAN.

Le dernier examen de ce genre avait été effectué en 1967, à l'initiative de M. Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères de la Belgique. On avait à ce moment-là, tout comme aujourd'hui, le sentiment qu'un changement s'imposait. L'alliance avait besoin de se donner une vision de l'avenir et une stratégie politique pour la réaliser. Le document issu de ce travail, intitulé *Les tâches futures de l'alliance*, marqua une étape importante dans l'orientation de l'OTAN. Il vint répondre, comme nous devons le faire aujourd'hui, au besoin d'une politique générale pour orienter notre sécurité militaire et lui donner son plein sens.

Les conclusions les plus profondes contenues dans ce document étaient les suivantes :

— la sécurité militaire n'est pas incompatible avec une politique de détente. Au contraire, l'une et l'autre doivent se compléter;